



COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015.

.....

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Michelle PERRAUD, Claude LECLERE, Beatrice LEPAON, Christian LETELLIER, Vanessa BRANDOLIN, Morgane GUIMBAULT, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Jézabel SUEUR, Dominique DUGOUCHET, Florian FAUDAIS, Mariannick LEBAS, Christian LAFAGE, Marie DENIS, Franck DORE, Laurence VALLEE,

Absents : Cédric PEGEAULT représenté par Nicolas LIOT
Jonathan FERIAUD, Delphine MULLER, Elodie BELLET, Olivier VRIGNON

Secrétaire de séance : Florian FAUDAIS

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET VILLE.

Le résultat de clôture du budget principal :

- Un excédent d'investissement de **726 287.01 €** (avant prise en compte des restes à réaliser) et un excédent d'investissement de **942 444.74 €** avec les restes à réaliser.
- Un excédent de **608 967,72 €** en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget principal relatif à l'exercice 2014, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sous la présidence de M. Leclère, le Maire s'étant retiré,

- **Donne acte** au maire de la présentation du compte administratif
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** en conséquence les résultats de l'exercice 2014 tels qu'ils figurent au compte administratif dressé par M. LECERF, Maire.

Adopté à l'unanimité

2. COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate que le Compte de Gestion 2014 du Budget principal de la commune, présenté par le trésorier, est conforme au compte administratif 2014 et l'accepte.

3. AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL :

M. le Maire rappelle que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs du compte administratif. Il ressort de ce document que :

L'excédent en section de fonctionnement s'élève à **608 967,72 €**

La section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, présente un excédent de **942 444.74 €**

M. le Maire propose donc

- De reporter l'excédent disponible, soit **608 967,72 €** au cpte **R 002** de la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET EAU

Le résultat de clôture du budget eau fait apparaître :

- Un excédent d'investissement de **60 691.57€** (pas de restes à réaliser)
- Un excédent de **174 819,43 €** en section d'exploitation.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget eau relatif à l'exercice 2014, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sous la présidence de M. Leclère, le Maire s'étant retiré,

- **Donne acte** au maire de la présentation du compte administratif
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** en conséquence les résultats de l'exercice 2014 tels qu'ils figurent au compte administratif dressé par M. LECERF, Maire.

Adopté à l'unanimité

5. COMPTE DE GESTION BUDGET EAU :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate que le Compte de Gestion 2014 du Budget du service d'eau potable de la commune, présenté par le trésorier, est conforme au compte administratif 2014 et l'accepte.

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 REGIE TRANSPORT

Le résultat de clôture du budget régie de transport fait apparaître :

- Un excédent de la section d'exploitation de **16 255.70 €**
- Un excédent de la section d'investissement de **34 269 €**
- La section d'investissement ne présente donc aucun besoin de financement. Il n'y a pas lieu d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement, celui-ci sera intégralement reporté au compte R 002 de la section d'exploitation, pour un montant de **16 255.70 €**

Le conseil municipal, sous la présidence de M. LECLERE, le Maire s'étant retiré,

Donne acte au maire de la présentation du compte administratif

Arrête en conséquence les résultats de l'exercice 2014 tels qu'ils figurent au compte administratif dressé par M. LECERF, Maire.

Adopté à l'unanimité.

7. COMPTE DE GESTION REGIE TRANSPORT :

Le conseil municipal constate que le Compte de Gestion 2014 du Budget de la régie transport de la commune, présenté par le trésorier, est conforme au compte administratif 2014 et l'accepte.

8. TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la reconduction des taux d'imposition communaux, au titre de l'exercice 2015, soit :

- taxe d'habitation : 15,00 %
- taxe foncière (bâti) : 37,56 %
- taxe foncière (non bâti) : 81,34 %

Adopté à l'unanimité.

9. BUDGET PRIMITIF 2015 VILLE

M. le maire présente la section de fonctionnement chapitre par chapitre et expose les grandes lignes du programme d'investissement 2015 et notamment :

- *Agrandissement de la mairie*
- *Cimetière paysager*
- *Installation d'un nouveau bâtiment au centre socio-culturel*
- *Aménagement des rues Sampaix, Curie et Péri*
- *Achat de matériel pour la cuisine de l'école primaire*
- *Passage en LED d'un tiers de l'éclairage public*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget principal 2015, qui s'équilibre à la somme de :

Section de fonctionnement : **5 102 291,72 €**

Section d'investissement : **4 080 176,86 €**

Adopté à l'unanimité.

10. BUDGET PRIMITIF 2015 EAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget du service public de l'eau potable 2015, qui s'équilibre à la somme de :

Section d'exploitation : 269 057,43 €

Section d'investissement : 149 387,54 €

Adopté à l'unanimité.

11. BUDGET PRIMITIF 2015 REGIE TRANSPORT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget 2015 de la régie transport, qui s'équilibre à la somme de :

Section d'exploitation : 41 255.70 €

Section d'investissement : 45 690.40 €

Adopté à l'unanimité.

12. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite à la commission des finances du 7 avril 2015 et au vote du budget primitif de la ville, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'attribution des diverses subventions aux associations.

Adopté à l'unanimité sauf :

- **UFAC** : Mesdames BAURY, GUIMBAULT, VALLEE, Messieurs LIOT, LETELLIER et DORE ne prennent pas part au vote
- **JSF** : Messieurs LIOT et DUGOUCHET ne prennent pas part au vote
- **AMAP** : Madame LEBAS ne prend pas part au vote
- **Ensemble jouons à Fleury-sur-Orne** : Monsieur Liot ne prend pas part au vote
- **FCPE / Voix des parents** : Madame VALLEE ne prend pas part au vote

13. LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR LE CIMETIERE PAYSAGER

Suite au rapport du commissaire enquêteur sur l'étude conjointe pour le projet de cimetière paysager, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à saisir le Préfet pour que soit prononcé la déclaration d'utilité publique du projet.

Adopté à l'unanimité.

14. DESIGNATION DU JURY DE CONCOURS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de nommer un jury de concours afin de choisir l'architecte qui réalisera la nouvelle école.

Il précise que conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, celui-ci sera composé de 2/3 d'élus et d'1/3 de maîtres d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Titulaires

- Marc LECERF
- Claude LECLERE
- Franck SAVARY
- Michelle PERRAUD
- Morgane GUIMBAULT
- Laurence VALLEE

Suppléants

- Jacqueline BAURY
- Béatrice LEPAON
- Christian LETELLIER
- Lydie PRIEUR
- Lionel MULLER
- Jézabel SUEUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Extrait certifié conforme
Marc Lecerf, Maire,